

Le passé de nos villages :

Vieux-Château s'est appelé Laure-sur-Serein de 1793 à 1815

Petit village situé à 18 km ouest de Semur-en-Auxois, Vieux-Château domine la rivière le Serein qui, bien sagement, coule à ses pieds avec toutefois quelques accès d'humeur qui, lors des grandes crues d'hiver, lui donnent des allures non pas de fleuve, mais de rivière importante, large d'une vingtaine de mètres.

Sentinelle avancée, ce qui fut le château domine et veille sur la vallée. Oh ! un très vieux château du XVI^e siècle, dont il se dit qu'il aurait beaucoup plus servi de prison d'Etat que de lieu d'agréables séjours.

A ses côtés, l'église du XVI^e siècle elle aussi, ramassée, aux ouvertures rares, ses murs très épais et ses piliers de protection défient le temps.

M. Marcel Rance est le premier magistrat de la commune depuis 1967. Il est régulièrement élu et réél depuis 1945. Un long bail déjà que les autorités administratives supérieures ont récompensé par la médaille départementale et communale (argent). Un maire adjoint et neuf conseillers partagent avec lui les responsabilités municipales.

Le secrétariat de la mairie détient les archives, registres paroissiaux et de délibérations depuis 1750. Ceux des années de 1669 à 1749 ont été versés à la direction des Archives départementales de la Côte-d'Or en 1969.

En ce qui concerne le registre des baptêmes et des mariages de l'an 1750, il est paraphé par Jean Henry, « esquier » conseiller du Roy, lieutenant général du bailliage de l'Auxois, siège préfidal de Semur.

On peut y lire que le 24^e jour de février 1765, Jean, fils de Michon, tisserand à Vieux-Château, et de Jeanne Boisseau, sa femme, est né de légitime mariage, a été baptisé le même jour par moi, vicaire sous-signé. Il a eu pour parrain Jean Baudrier, fils mineur de François Baudrier, laboureur au dit-lieu et pour marraine Marie-Jeanne Michon, fille mineure d'un Michon, charpentier au même lieu, laquelle a déclaré ne savoir signer.

Signé Jean BAUDRIER
FEBVRE, vicaire
de Vieux-Château

Un fait à souligner : de 1793 à 1815, la localité avait changé de nom et s'appelait Laure-sur-Serein.

Le 2 juin 1856, le conseil municipal s'est réuni pour procéder à l'installation du maire, M. Dordoz, qui a prêté serment en ces termes : « Je jure obéissance à la Constitution et fidélité à l'empereur ».

Il devait y avoir à cette époque déjà un peu de contestation. On peut lire sur le registre de délibérations l'octroi d'un supplément de traitement à l'instituteur et le vote d'une indemnité aux pompiers, libellée en ces termes : « Considérant que l'indemnité de 105 (cent cinq francs) accordée tous les ans à la compagnie de sapeurs-pompiers ne figure pas au budget primitif de 1874, considérant qu'il est juste d'indemniser les habitants chargés du service de la pompe à incendie, délibère : une somme de cent cinq francs sera inscrite au

budget additionnel de l'exercice courant à titre d'indemnité aux sapeurs-pompiers ».

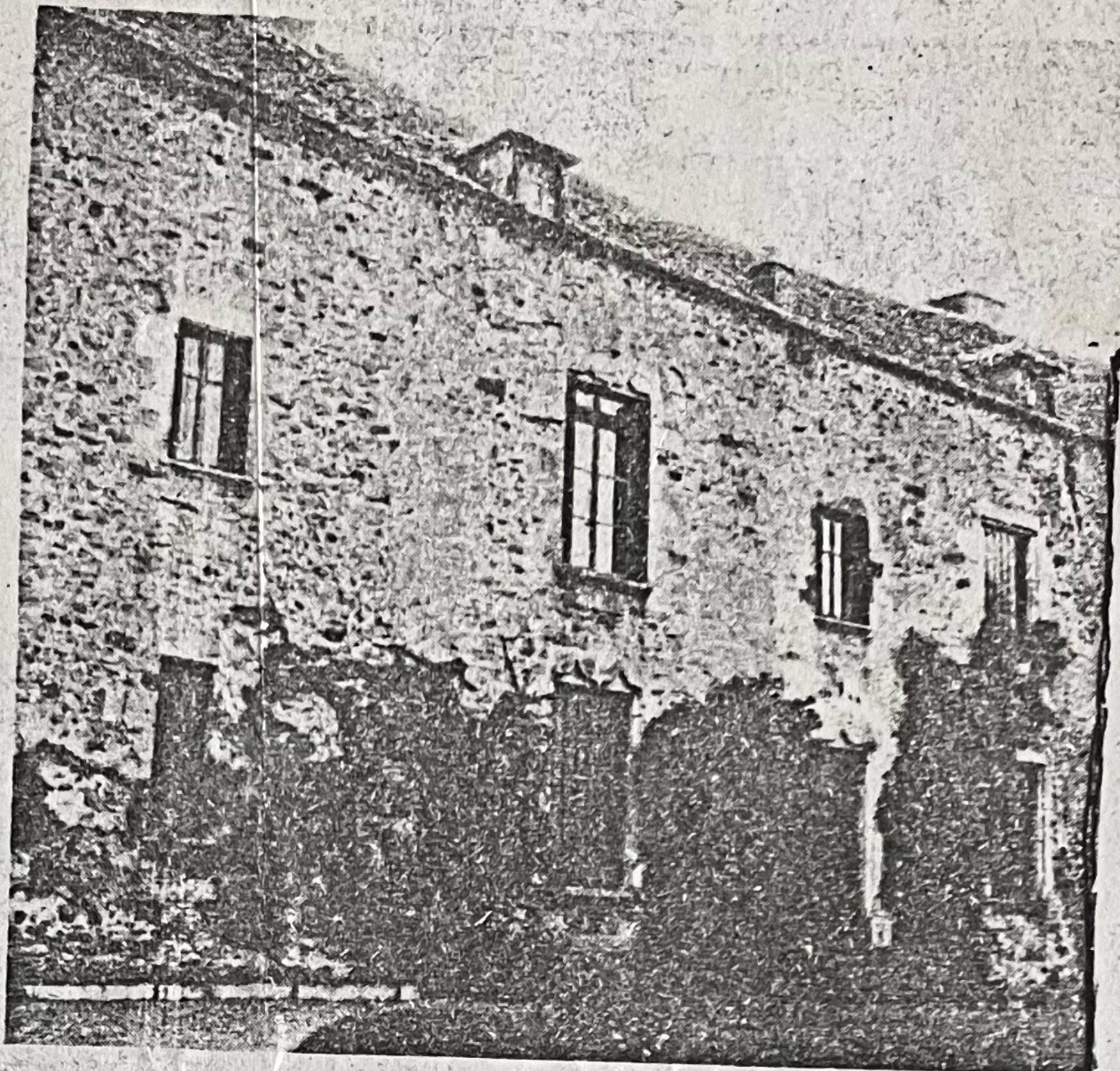
On peut aussi constater que les élus de Vieux-Château avaient le sens social développé. Une délibération en date du 30 mai 1805 précise : « le conseil décide que cinquante francs seront versés aux blessés du Tonkin ».

L'étendue du territoire n'est pas très importante, 624 hectares seulement de bois, terres et prés, le tout mis en valeur par cinq familles. 140 habitants au dernier recensement, 400 avant 1914. M. le maire précise : « A cette date, j'avais 9 ans, mais je me rappelle encore voir une trentaine d'ouvriers aller chaque matin, à pied, à l'usine de Montzeron ».

Cela n'a guère changé ; beaucoup d'habitants travaillent à l'extérieur ; toutefois bien sûr, ils n'y vont plus à pied.

Plus d'école depuis deux ans, et c'est bien dommage car les bâtiments sont en parfait état, tout y est propre et coquet. Depuis la décision de fermeture, les enfants — ils sont 16 aujourd'hui — vont en classe à Epoisses, le village voisin. « Cette solution, m'a dit M. le maire, n'arrange pas tout le monde ; il n'y a pas de transport par car, ce sont les parents qui s'arrangent entre eux et transportent les écoliers en voitures particulières. Sachant qu'Epoisses est distant de 5 km, cette mesure semble onéreuse ».

Le presbytère n'est plus qu'un pied-à-terre pour l'abbé Lachot, desservant la paroisse. Il loge en fait à Montberthault et ne dispose là que d'une ou deux pièces, la majeure partie du bâtiment étant louée à des particuliers.



Le château

(Photo Serneels)

L'eau coule aux robinets sur les éviers depuis quatre années. Pas de complications ni d'assèchement de puits à la belle saison comme c'est encore le cas dans quelques villages du canton.



M. Marcel RANCE, maire
(Photo Serneels)

L'électricité a bénéficié du renforcement en 1965.

Tout semble aller pour le mieux dans le meilleur des mondes. Mais il y a un point noir qui chagrine les autorités locales : pas d'égouts ni d'évacuation des eaux pluviales. Les crédits se raréfient par ces temps durs où un sou est un sou, j'allais écrire n'est plus rien du tout. Cette amélioration indispensable pour l'hygiène d'un village, de nos jours, n'est pas à la veille d'être réalisée.

Jean SERNEELS